

Concours photos des Journées Mycologiques Fertoises

Règlement 2017

Organisation :

Dans le cadre des 43^{èmes} Journées Mycologiques Fertoises qui se dérouleront du 21 au 23 octobre 2017 à La Ferté-Macé, l'Office de Tourisme de La Ferté-Macé et sa région organise un concours photos.

Ce concours est ouvert à tout photographe amateur de tout âge.

Sont exclus les professionnels, les organisateurs du concours et les membres du jury.

La participation des candidats est fixée à 5 € à régler au moment du dépôt des photographies (gratuit pour les moins de 16 ans).

Engagement des photographes :

En participant à ce concours, le photographe :

- déclare être en possession des droits des images présentées
- accepte le règlement du concours
- autorise l'Office de Tourisme à la représentation gratuite de ses œuvres dans le cadre des Journées Mycologiques et de leur promotion.

Thème de l'année 2017 :

« Les champignons : du jaune au rouge »

Deux catégories sont proposées :

A : les moins de 16 ans

B : les plus de 16 ans

Les photos :

- Chaque participant pourra présenter un maximum de 4 photographies
- Tout concurrent ne pourra être primé (recevoir un prix) que pour la mieux classée de ses photos.

Conditions d'admission des photographies

- Tirage argentique ou numérique couleur, sans marge, de format 20x30 (21x29.7 accepté)
- Sur papier photo brillant, non monté, non encadré
- L'image présentée pourra avoir subi des retouches numériques.
- L'accentuation et la saturation doivent rester modérées.

Chaque photo devra obligatoirement comporter au dos :

Une étiquette collée où figurent :

- le numéro de la photo
- la catégorie A ou B
- le nom, prénom et adresse de l'auteur
- la position : haut / bas

Toute photo ne respectant pas ces conditions sera refusée.

Envoi des photos

Le dossier devra être déposé ou envoyé à l'adresse ci-dessous avant le 8 octobre 2017 :

Office de Tourisme de La Ferté-Macé et sa région

11, rue de la Victoire

61600 La Ferté-Macé

Reprise des photos

Toutes les photos non sélectionnées et non primées pourront être reprises après l'exposition au siège de l'Office de Tourisme et dans un délai de 2 mois. Après cette date, elles seront détruites.

La responsabilité :

Les organisateurs prendront soin, dès réception, des photos qui leur seront confiées.
Cependant l'Office de Tourisme décline toute responsabilité en cas de dommage, vol ou perte pendant l'acheminement postal, la manipulation ou l'exposition des œuvres.

Le jury :

La sélection :

Le jury officiel composé de : 2 mycologues, 2 représentants de l'Office de Tourisme, 1 photographe professionnel, 1 pharmacien, le (ou les) candidat hors concours désignera les lauréats du concours selon des critères : le respect du thème, le cadrage, la technique, l'esthétique et le coup de cœur.

Prix et remise des prix :

Les résultats seront annoncés officiellement par le jury la semaine précédant les Journées Mycologiques.
La remise des prix se fera le dimanche après-midi.

Le palmarès sera adressé par courrier aux lauréats dès la connaissance des résultats et publié dans la presse locale et sur le site Internet de l'Office de Tourisme.

Les récompenses :

Le prix du jury : pour les 2 catégories, les 3 meilleurs clichés seront récompensés par un prix officiel de l'Office de Tourisme.

De plus, seront attribués, toutes catégories confondues aux autres photos sélectionnées par le jury :

Le prix des Pharmaciens : offert par les pharmaciens des communes adhérentes à l'Office de Tourisme

Le prix du Public : à la photo, non encore primée, ayant reçu le plus de votes de la part du public pendant l'exposition.

Hors-concours : Le 1^{er} de chaque catégorie (1^{er} prix du jury et 1^{er} prix du public) est déclaré hors-concours pour l'année suivante. Il est désigné pour faire partie du jury du concours photos pendant son année en tant que hors-concours.

Les Lauréats :

L'auteur d'une œuvre classée s'engage :

- à laisser à l'Office de Tourisme sa photo primée
- à fournir dans un délai d'une semaine et avant la remise des prix, un fichier informatique ou le négatif de la photo (s'il n'y a pas conformité, le prix sera retiré automatiquement)
- à rétrocéder ses droits d'utilisation à l'Office de Tourisme à des fins promotionnelles et donc à remettre une copie du fichier ou un duplicata de diapositive.

Exposition :

Les photos sélectionnées et lauréates seront exposées sous verre pendant les Journées Mycologiques et pourront faire l'objet d'une autre exposition.

Les photos seront identifiées au nom de l'auteur.